

ÉDITO | LE 12^E CONGRÈS DE LA FAE, UNE AFFAIRE DE PROFS!

Au moment de sa création, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) s'est donné comme mission de faire avancer la cause enseignante en défendant nos intérêts professionnels, économiques et sociaux. Une fédération par et pour les profs était née. Depuis, elle agit en tant que porte-parole des enseignantes et des enseignants qu'elle représente.

Être le porte-voix de 65000 profs ça ne s'improvise pas. La démocratie étant une valeur phare de notre fédération, toutes les personnes membres sont appelées à contribuer de façon active aux prises de décisions. C'est pourquoi, les **25, 26, 27 et 28 juin 2025** à Québec, se tiendra la **12^e édition du Congrès de la FAE**.

Le Congrès est l'instance souveraine. En cela, il détermine les objectifs majeurs et les grandes priorités de notre fédération. C'est également lors du Congrès que seront élues les personnes qui formeront le Comité exécutif (CÉ) de la FAE pour le triennat 2025-2028.

Provenant de chacune des délégations des syndicats affiliés à la FAE, ce n'est pas loin de 300 personnes membres qui débattent ensemble dans le but de définir les orientations politiques et le plan d'action du prochain CÉ. Il s'agit d'un exercice déterminant pour l'avenir de la FAE.

Afin de débiter les travaux préparatoires en vue de cet événement majeur, le SEPI tient à vous rappeler que **toutes ses personnes membres peuvent présenter leur candidature** et faire partie de notre délégation. Peu importe votre degré d'expérience dans la profession ou votre implication au sein de nos instances, il y a une place pour vous. C'est dans la pluralité des échanges que réside la force d'une délégation et nous avons à cœur d'être représentatifs de l'ensemble des membres que nous représentons.

Une fédération par et pour les profs, ça commence avec vous!

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Appel de candidatures - comités	p. 2
Formation Enseignant(e)s en début de carrière	p. 2
Révision d'un résultat	p. 3
Concours 25 ^e ans, ça se fête!	p. 4

AGENDA

FORMATION ** INSCRIPTIONS NÉCESSAIRES **

>> **Le 26 novembre 2024 de 9h00 à 16h00:**
formation sur le conseil d'établissement aux bureaux du SEPI

PERSONNES DÉLÉGUÉES ** INSCRIPTIONS NÉCESSAIRES **

>> **Le 5 décembre 2024 de 13h15 à 17h00:**
conseil des personnes déléguées (CPD) suivi du souper du temps des Fêtes au Plaza Le Rizz



Appel de CANDIDATURES

pour la délégation du SEPI au

XII^E CONGRÈS DE LA FAE



Si vous êtes une personne membre et que vous désirez faire partie de la délégation du SEPI au Congrès 2025 de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), nous vous invitons à nous faire parvenir votre candidature par courriel à candidature@sepi.qc.ca.

Il est à noter que toutes les personnes membres présentant leur candidature s'engagent à adhérer à la *Politique de fonctionnement des délégations* du SEPI ainsi qu'à la *Charte de participation* de la FAE.

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER VOTRE CANDIDATURE : le vendredi 20 décembre 2024 à 14h.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Olivier Blanchard par courriel à l'adresse suivante : olivierblanchard@sepi.qc.ca.

Appel de CANDIDATURES

Des postes étant toujours vacants au sein de certains comités, le SEPÎ est à la recherche de personnes membres intéressées à s'impliquer davantage dans la vie syndicale en prenant part à leurs travaux.

Toute personne membre du SEPÎ peut soumettre sa candidature. De plus, dans un désir de représentativité, nous sommes à la recherche de personnes membres provenant de tous les secteurs d'enseignement et de tous les niveaux d'expérience syndicale.

Pour celles et ceux que cela intéresse, nous vous invitons à prendre connaissance des descriptifs de chacun des comités dans le cahier *Comités et délégations syndicales 2024-2025*. Ce dernier est accessible en ligne sur notre site Web à l'adresse suivante : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/SEPI-Comites_delegations.pdf.

Les comités permanents du SEPÎ

- le comité d'élection et de référendum (5 places + 2 substituts);
- le comité des statuts et règlements (1 place).

Les comités de la convention

- le comité paritaire EHDAA (1 place).

Les comités temporaires du SEPÎ

- le comité action-mobilisation (1 place);
- le comité de la diversité sexuelle et de genre (2 places + 2 substituts);
- le comité de la santé et sécurité au travail (2 places).

PRÉSENTER SA CANDIDATURE

Toute personne membre du SEPÎ est éligible à présenter sa candidature, et ce, sans discrimination pour son niveau d'expérience syndicale. Tout ce que vous avez à faire pour devenir une personne candidate est de signifier votre intérêt en envoyant un courriel à l'adresse candidature@sepi.qc.ca **avant 13h le vendredi 29 novembre 2024**. Il est à noter que **seules les candidatures reçues à cette adresse avant la date butoir** seront présentées et feront l'objet d'élections au conseil des personnes déléguées (CPD) ordinaire du 5 décembre prochain.

Pour toute question en lien avec l'ampleur de l'implication que nécessite un comité ou une délégation, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à l'adresse suivante : olivierblanchard@sepi.qc.ca.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

INFO | FORMATION ENSEIGNANT(E)S EN DÉBUT DE CARRIÈRE

Le 7 novembre dernier, le SEPÎ a eu le plaisir d'accueillir de nouvelles et nouveaux collègues dans le cadre de la formation *Enseignant(e)s en début de carrière*. Les personnes participantes ont pu en apprendre davantage sur leur organisation syndicale, les encadrements de notre profession et leurs droits. Quoi de mieux pour débiter sa carrière que de se sentir bien informé!

Après avoir obtenu réponse à leurs questions et partagé quelques éclats de rire, plusieurs de ces enseignantes et enseignants de la relève sont restés pour prolonger les échanges avant de repartir le sourire aux lèvres. Selon nous, c'est signe que la séance de formation a été très appréciée.

Le SEPÎ souhaite une belle et longue carrière à toutes les nouvelles enseignantes et à tous les nouveaux enseignants!

■ Dominique Hervieux | dominiquehervieux@sepi.qc.ca



Entré en vigueur en 2022, le *Règlement sur les conditions et modalités applicables à la révision d'un résultat* balise les étapes permettant aux élèves et à leurs parents d'exiger la révision d'un résultat attribué par une enseignante ou un enseignant, et ce, pour l'ensemble des secteurs.

QUI PEUT PROCÉDER À LA RÉVISION D'UN RÉSULTAT ?

D'entrée de jeu, il est important de noter que l'article 19.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) stipule que **les enseignantes et enseignants sont les seules personnes à pouvoir «attribuer un résultat suite à l'évaluation des apprentissages des élèves qui lui sont confiés»**. C'est donc dire que, à moins de circonstances exceptionnelles, vous êtes **les seules personnes qui peuvent se voir confier la révision des notes que vous avez attribuées à vos élèves**.

Advenant le cas qu'**une absence d'au moins 10 jours ouvrables soit prévue** pour l'enseignante ou l'enseignant ayant attribué le résultat visé par une demande, la direction de l'établissement peut **démander à une autre personne enseignante** de procéder à la révision de note. Le choix de cette enseignante ou de cet enseignant est effectué en fonction de la discipline ou du champ d'enseignement concerné par la demande de révision.

Toutefois, avant de procéder ainsi, la direction doit communiquer avec la personne enseignante qui a émis initialement le résultat afin que celle-ci confirme être véritablement dans l'incapacité de procéder à la révision.

Il est à noter, qu'en aucun temps, la direction ne peut contacter une enseignante ou un enseignant qui s'absente pour un des motifs prévus aux articles 79.1 et 79.8 à 79.12 de la *Loi sur les normes du travail* (<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/n-1.1>) ou en raison d'un congé parental pour lui demander de procéder à une révision de note.

QU'EST-CE QUI PEUT ÊTRE VISÉ PAR UNE DEMANDE DE RÉVISION D'UN RÉSULTAT ?

Une demande de révision de note **peut viser l'ensemble des notes que vous avez attribuées à vos élèves** et peut «mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial». Il est à noter que le règlement du MEQ ne prévoit pas la possibilité de refuser une demande de révision de note.

La direction ne peut pas décider par elle-même de vous demander de procéder à une révision de note. Pour être valide, une demande de révision d'un résultat doit obligatoirement être acheminée **par l'élève ou ses parents**

par écrit à la direction de l'établissement **dans les 10 jours ouvrables suivant la prise de connaissance** de la note.

Il est à noter que le délai maximal pour procéder à une demande de révision passe à **30 jours pour la formation professionnelle (FP) ou l'éducation des adultes (EDA)**.

COMMENT DOIT SE DÉROULER LA RÉVISION D'UN RÉSULTAT ?

À partir du moment où la direction d'établissement s'est assurée que la demande de révision déposée par l'élève ou ses parents est complète et motivée, celle-ci est transmise sans délai à l'enseignante ou à l'enseignant qui dispose alors d'**un délai de 5 jours ouvrables** (10 jours ouvrables pour la FP et l'EDA) pour procéder à la révision du résultat.

Une fois la révision de note effectuée, le résultat de celle-ci est transmis **par écrit à la direction d'établissement**. Celui-ci doit inclure, en plus de la note révisée, **les motifs sur lesquels le jugement de l'enseignante ou l'enseignant s'appuie**. L'enseignante ou l'enseignant doit aussi, dans la mesure du possible, rendre disponibles les documents pertinents en lien avec la révision de note à l'élève ou un de ses parents qui en ferait la demande.

C'est **à la direction qu'incombe la responsabilité de communiquer la note révisée** à l'élève ou aux parents qui ont déposé la demande de révision. Qui plus est, nous tenons à insister sur le fait que **la direction doit agir en tout temps à titre d'intermédiaire** au cours du processus de la demande de révision de résultat. **En aucun temps et d'aucune façon, le personnel enseignant n'a à communiquer avec l'élève ou les parents** qui ont déposé ladite demande.

Il est à noter que, au terme du processus, **la note révisée est définitive** et ne peut être contestée ou être visée par une nouvelle demande.

Nous vous rappelons que lors de la plus récente ronde de négociation, la possibilité de voir le dépassement des ATP être compensé a été incluse au contrat de travail. Cela étant, nous vous invitons donc à ne pas hésiter à en faire la demande à votre direction si une demande de révision de résultat vous est acheminée.

Pour toute question en lien avec le contenu de cet article, n'hésitez pas à nous contacter par courriel aux adresses suivantes: olivierblanchard@sepi.qc.ca ou catherinealary@sepi.qc.ca.

- Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca
- Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca



25 ANS, ÇA SE FÊTE!



**3 GRANDS PRIX
À REMPORTER POUR LES MEMBRES**

Le tirage sera effectué lors de
la soirée du 25 février 2025.

Date limite
pour soumettre
vos suggestions :

**18 déc. 2024
à minuit.**

Quels objets représentent le SEPI d'aujourd'hui
et devraient se retrouver dans la capsule temporelle?

**POUR PARTICIPER,
SUIVEZ LES ÉTAPES
SUIVANTES :**

1 Infolettre

Inscrivez-vous à notre
infolettre afin de doubler
vos chances de remporter
l'un des grands prix!

L'inscription se fait à partir
de la page d'accueil de
notre site Web au
www.sepi.qc.ca.



2 Concours

Participez au concours en
remplissant le formulaire qui
se trouve sur notre site Web
à l'adresse suivante :

[www.sepi.qc.ca/
concours-25e](http://www.sepi.qc.ca/concours-25e).



www.sepi.qc.ca/concours-25e

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement
de la Pointe-de-l'Île (SEPI) est distribué aux enseignantes
et enseignants du Centre de services scolaire de la
Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie,
est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca